



DÉMARCHE

COLLABORATIVE

**PLAN D'ACTION POUR ACCÉLÉRER
L'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES
DANS L'INDUSTRIE
DE LA CONSTRUCTION**

2025-2028

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

Premier Plan d'action pour accélérer l'alternance travail-études dans l'industrie de la construction

Dès mon arrivée à titre de présidente-directrice générale de la Commission de la construction du Québec, devant l'ampleur du carnet de commandes en construction et des besoins en main-d'œuvre pour le réaliser, j'ai agi en concertation afin de rallier les leaders souhaitant accélérer l'offre de formation en alternance travail-études.

C'est avec conviction et fierté que je vous présente le premier plan d'action en alternance travail-études en construction. Fruit d'une démarche collaborative nommée **Espace Solutions**, les leaders syndicaux et patronaux de la construction, des milieux de l'éducation et de l'emploi se sont réunis à 3 reprises sur une période de quelques mois, pour convenir de 19 actions se déclinant autour de 6 mesures et des 3 axes suivants :

- Soutien au déploiement de l'alternance travail-études;
- Promotion et accessibilité;
- Soutien financier.

D'une durée de cinq ans, les objectifs partagés sont clairs :

- Attirer davantage de personnes dans les programmes de formation en construction;
- Augmenter la part de diplômés et de diplômées joignant les rangs pour bâtir le Québec de demain;
- Permettre aux étudiants et aux étudiantes de vivre rapidement une expérience en chantier.

L'alternance travail-études est un parcours gagnant pour toutes et tous : les centres de formation, les étudiants et étudiantes, les employeurs, le Québec!

Notre cible d'ici cinq ans :

- Que 50 % des programmes menant un métier de la construction offre l'alternance travail-études;
- Qu'il y ait plus de 1 000 inscriptions en alternance travail-études.

Je remercie mes collègues ainsi que mes collaborateurs et collaboratrices de leur participation enthousiaste à la création de ce plan, et de leur engagement à sa mise en œuvre.

Le Québec doit pouvoir compter sur une main d'œuvre qualifiée, en nombre suffisant, pour livrer le carnet de commandes historique. Les besoins de bâtir pour loger les gens, mener la transition énergétique et mettre à niveau les infrastructures sont immenses. Le secteur de la construction a un rôle crucial à jouer pour le développement économique et social du Québec. La CCQ est une alliée pour y arriver.



Audrey Murray

Présidente-directrice générale de la Commission de la construction du Québec



Portrait de la situation

Depuis avril 2021, les personnes qui fréquentent un établissement scolaire dans un programme d'études donnant accès à l'industrie de la construction peuvent obtenir un certificat de compétence apprenti étudiant leur permettant de travailler dans l'industrie de la construction en concomitance de leur formation. En date d'avril 2024, au cours des trois premières années de mise en œuvre de ce certificat, les données de la Commission de la construction du Québec démontrent que 6 528 certificats de compétence apprenti (CCA) ont été émis à 5 243 travailleurs. En date du 24 avril 2024, 912 certificats de compétence apprenti étudiant étaient en vigueur.

Grâce à cette mesure, certains centres de formation professionnelle ont pu développer une formule d'alternance travail-études en intégrant des stages rémunérés en entreprise aux programmes d'études offerts. L'alternance travail-études est une approche pédagogique doublement intéressante, tant pour l'individu que pour l'industrie, puisqu'elle permet de faire contribuer rapidement une future main-d'œuvre tout en encourageant la voie de la diplomation et en rapprochant les milieux scolaires et professionnels. Bien qu'elle soit encore à ses prémices dans l'industrie de la construction, cette approche a déjà généré de beaux succès lors de projets pilotes, même si certains défis sont encore à relever.

La formation en alternance est une approche éducative qui met en action un dispositif pédagogique et organisationnel propre à articuler, de façon intégrative, des séquences en milieu scolaire et des séquences en milieu de travail, dans un partenariat de formation entre l'école et l'entreprise, s'exerçant dans le cadre d'un programme d'études reconnu par le ministère de l'Éducation du Québec¹. Présentement, il y a 25 programmes d'études de la formation professionnelle qui sont liés aux métiers et aux spécialités de l'industrie de la construction.

Dans le domaine de la formation professionnelle, il y a 2 voies en alternance travail-études² : l'alternance de base (20 à 39 % des apprentissages réalisés en entreprise) et l'alternance accrue (40 % et plus des apprentissages réalisés en entreprise). Il existe également deux types d'intentions pédagogiques : le développement de compétences (les heures d'apprentissage en entreprise font partie des heures normatives du programme d'études) et la mise en œuvre de compétences (les heures d'apprentissage en entreprise sont ajoutées aux heures normatives du programme d'études). Les règles structurant

l'alternance travail-études se retrouvent dans le cadre de référence du ministère de l'Éducation du Québec. Selon les données de ce ministère (2023-2024), seulement 38 parcours autorisés d'alternance travail-études existent en lien avec des programmes d'études de la construction (répartis dans 13 régions administratives).

Démarche

La Commission de la construction du Québec (CCQ) s'est dotée du mandat de coordonner les travaux visant l'accélération de l'alternance travail-études dans l'industrie de la construction. Cela dit, l'atteinte de ce résultat repose sur une responsabilité partagée entre tous les acteurs impliqués dans l'alternance travail-études, c'est-à-dire les partenaires associatifs (associations patronales et associations syndicales), les centres de formation professionnelle et la Fédération des centres de services scolaires du Québec, les partenaires gouvernementaux (ministère de l'Éducation du Québec, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministère du Travail) et les partenaires de soutien (Association québécoise de l'alternance études-travail, Centre d'élaboration des moyens d'enseignement du Québec, Observatoire de la formation professionnelle du Québec et Commission de la construction du Québec).

Pour encadrer et soutenir les discussions, la démarche collaborative Espace Solutions a été mise en place avec pour objectif d'émettre des recommandations aux instances de la CCQ (conseil d'administration, Comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la construction (CFPIC)) et aux partenaires concernés sur l'accélération du déploiement de l'alternance travail-études dans l'industrie de la construction. Cette démarche a été présentée dans un mémoire déposé au conseil d'administration le 1^{er} février 2024. La démarche est structurée en cinq étapes, de la manière suivante :

- **Mobilisation** : présenter la démarche, brosser un portrait de la situation dans l'industrie, effectuer une mise à niveau;
- **Consultation** : identifier les facteurs de succès, les facteurs de risque, et élaborer des propositions d'actions;
- **Élaboration** : définir les orientations, établir les mesures et les recommandations;
- **Implantation** : effectuer le déploiement des mesures et assurer une promotion;
- **Reddition** : rédiger le bilan et effectuer l'évaluation.

1. Ministère de l'Éducation.

2. *Idem*.

À PROPOS DU PLAN D'ACTION

Après avoir effectué un exercice de révision en collaboration avec chacune des parties prenantes à la démarche d'Espace Solutions, ce document présente le plan d'action pour accélérer l'alternance travail-études dans l'industrie de la construction.

Ce plan s'inscrit dans une approche flexible et agile. Cela implique que les éléments qui composent le plan seront en constante évolution et pourront être ajustés en fonction des réalités de l'industrie et de ses différents partenaires.

Le plan s'échelonne sur une période de trois ans, de 2025 à 2028.

Il est découpé en trois axes d'intervention (soutien au déploiement, promotion et accessibilité, et soutien financier) et est décliné de la façon suivante :

MESURE MOYEN RESPONSABLE³

COLLABORATEUR ÉCHÉANCIER⁴

INDICATEUR DE RÉSULTAT⁵

Ce plan présente les principales mesures à mettre en œuvre et les moyens suggérés pour y parvenir. Il fournit donc un cadre qui oriente les actions qui devront être prises par les différentes parties prenantes à l'alternance travail-études. Pour chacun des moyens, une analyse approfondie par les parties prenantes concernées sera nécessaire afin de déterminer les actions concrètes et tangibles qui devront être exécutées.

Action préalable

La création d'un guide est proposée comme action préalable afin de poser les bases et fondements de l'alternance travail-études dans l'industrie de la construction. De plus, les points en suspens y seront répertoriés et les rôles et responsabilités des différent(e)s intervenants et intervenantes y seront précisés.

L'alternance travail-études s'inscrit dans l'approche du virage vert, puisqu'elle permet de ne pas gaspiller de matériel de construction dans une approche pédagogique en formant les étudiants et étudiantes sur un chantier réel, dont le fruit des apprentissages n'est pas temporaire.

3. Notez que les responsables représentent les organisations qui devront mener l'implantation de chacun des moyens, donc seront les principales personnes-ressources, en plus d'être les responsables de la coordination avec les collaborateurs et collaboratrices ainsi que du suivi.

4. Les informations manquantes seront mises à jour.

5. *Idem.*

Gouvernance et suivi

La Commission de la construction du Québec (CCQ) est responsable de piloter la démarche de consultation menant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan et assurera la gouvernance de ce plan. Pour en assurer le suivi et l'avancement, des rencontres sur une base trimestrielle seront organisées avec les parties prenantes concernées.

Objectifs communs

Un facteur de succès important à cette démarche est l'élaboration d'objectifs communs qui guideront et détermineront l'ordre des actions à entreprendre. L'atteinte de ces objectifs nécessite l'adhésion et l'engagement de toutes les parties prenantes au cycle de l'alternance travail-études.

À la lumière des échanges, des commentaires et des propositions recueillis, ces objectifs généraux (et non pas spécifiques à une région ou à une profession, par exemple) s'articulent ainsi :

- Favoriser la communication et faciliter l'échange d'information;
- Augmenter le nombre de programmes d'études offerts en alternance travail-études;
- Hausser le nombre de diplômés et de diplômées;
- Améliorer la rétention sur le marché de l'emploi.

Cible commune

Cette démarche vise aussi à établir une cible commune pour quantifier l'alternance travail-études dans l'industrie sur une période de trois à cinq ans. Cette cible commune servira à établir concrètement le résultat que nous souhaiterons atteindre. L'adhésion des parties prenantes de cette démarche est essentielle à l'atteinte du résultat.

Nombre de programmes menant à un métier avec des inscriptions en alternance travail-études

Objectif sur 5 ans : 50 % des programmes

Nombre d'inscriptions en alternance travail-études

Objectif sur 5 ans : 1 000 inscriptions

À PROPOS DU PLAN D'ACTION

Rôles et responsabilités

Les différentes parties prenantes à l'alternance travail-études ont chacune leur propre rôle à jouer. La complémentarité de ces rôles est essentielle au succès de l'alternance travail-études. Chaque partie prenante joue un rôle global dans le cycle de l'alternance travail-études, et ce, dans certaines zones d'action.



PLAN D'ACTION POUR ACCÉLÉRER L'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Le plan du présent document propose un découpage en trois axes d'intervention, contenant chacun des mesures qui sont quant à elles déclinées en moyens.





SOUTIEN AU DÉPLOIEMENT — 1^{er} AXE

Mesure	Moyen	Responsable	Collaborateur	Échéancier	Indicateur de résultat
1. Allègement de la charge administrative des processus et des procédures liés à l'alternance travail-études	1.1. Analyse des possibilités d'allègement (administratif) du processus concernant la délivrance (et le renouvellement) du CCA étudiant	Commission de la construction du Québec	Associations patronales Associations syndicales Centres de formation professionnelle	T2 2025	À définir au T1 2025
	1.2. Analyse de la possibilité d'allègement de la documentation demandée par le ministère de l'Éducation aux centres de formation professionnelle (procédure de dépôt et de déploiement, délai, flexibilité, etc.)	Ministère de l'Éducation du Québec	Fédération des centres de services scolaires du Québec Centre d'élaboration des moyens d'enseignement du Québec Centres de formation professionnelle	Réalisé au T4 (octobre) 2024	À définir au T1 2025
	1.3. Analyse de la possibilité d'allègement de la documentation demandée par les centres de formation professionnelle aux employeurs et aux employeuses (suivi de stage, délai, flexibilité, etc.)	Centres de formation professionnelle	Associations patronales	À déterminer	À définir au T1 2025
	1.4. Création ou amélioration d'outils technologiques facilitants (en termes de suivi, de communications, etc.)	Centre d'élaboration des moyens d'enseignement du Québec	Fédération des centres de services scolaires du Québec Association québécoise de l'alternance études-travail Associations patronales	T2 2025	À définir au T1 2025



SOUTIEN AU DÉPLOIEMENT — 1^{er} AXE

Mesure	Moyen	Responsable	Collaborateur	Échéancier	Indicateur de résultat
2. Créer un réseau de maillage entre les acteurs de l'alternance travail-études dans l'industrie de la construction	2.1. Mise en place d'une structure d'échanges et d'arrimage	Association québécoise de l'alternance études-travail	Ministère de l'Éducation du Québec Fédération des centres de services scolaires du Québec Centres de formation professionnelle Centre d'élaboration des moyens d'enseignement du Québec Associations syndicales Associations patronales	2025 : identification et recrutement des acteurs de l'alternance travail-études dans l'industrie de la construction 2026 : mise en place de la structure et des acteurs impliqués dans une ou des régions prioritaires (exemple : Montréal)	À définir au T1 2025
3. Mettre en place des conditions gagnantes pour l'élève	3.1. Établir des règles de mobilité étudiante, en tenant compte du lieu de travail ou de stage	Associations patronales Associations syndicales	Commission de la construction du Québec	À déterminer	À définir au T1 2025
	3.2. Mise à jour de la compétence du cours <i>Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction</i> (SRO) pour représenter les réalités de l'industrie (destiné aux élèves)	Commission de la construction du Québec	Centre d'élaboration des moyens d'enseignement du Québec Ministère de l'Éducation du Québec	T1 2026	À définir au T1 2025
	3.3. Organisation d'une mécanique concernant les visites des associations syndicales dans les centres de formation professionnelle	Associations syndicales	Centres de formation professionnelle	À déterminer	À définir au T1 2025



SOUTIEN AU DÉPLOIEMENT — 1^{er} AXE

Mesure	Moyen	Responsable	Collaborateur	Échéancier	Indicateur de résultat
4. Encadrer davantage les entreprises et les superviseurs de stage	4.1. Développement collaboratif d'une formation destinée aux entreprises (attentes, rôles, engagements, etc.), incluant une précision quant au rôle de superviseur de stage	Association québécoise de l'alternance études-travail	Observatoire de la formation professionnelle du Québec Centre d'élaboration des moyens d'enseignement du Québec Fédération des centres de services scolaires du Québec Centres de formation professionnelle Commission de la construction du Québec Comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la construction Associations patronales	À déterminer	À définir au T1 2025
	4.2. Développement d'un segment spécifique de formation au sujet du superviseur de stage et son rôle dans l'industrie de la construction (clarification du rôle, outils, etc.)	Association québécoise de l'alternance études-travail	Observatoire de la formation professionnelle du Québec Centre d'élaboration des moyens d'enseignement du Québec Fédération des centres de services scolaires du Québec Centres de formation professionnelle Commission de la construction du Québec Comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la construction	À déterminer	À définir au T1 2025



SOUTIEN AU DÉPLOIEMENT — 1^{er} AXE

Mesure	Moyen	Responsable	Collaborateur	Échéancier	Indicateur de résultat
4. Encadrer davantage les entreprises et les superviseurs de stage (SUITE)	4.3. Mise en place d'un plan modèle d'accueil et intégration en entreprise	Association québécoise de l'alternance études-travail	Associations patronales Associations syndicales (consultation)	À déterminer	À définir au T1 2025
	4.4. Établissement de moyens de reconnaissance des entreprises participant à l'alternance travail-études et de la compétence des superviseurs de stage (ex. : sceau)	Observatoire de la formation professionnelle du Québec	Association québécoise de l'alternance études-travail Associations patronales	À déterminer	À définir au T1 2025



PROMOTION ET ACCESSIBILITÉ — 2^e AXE

Mesure	Moyen	Responsable	Collaborateur	Échéancier	Indicateur de résultat
5. Assurer la disponibilité de l'offre des programmes en alternance travail-études	5.1. Partage des estimations des besoins de main-d'œuvre pour soutenir la priorisation et la planification de projets en alternance travail-études (choix des programmes et des régions à favoriser)	Commission de la construction du Québec	Comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la construction	T2 2025	À définir au T1 2025
	5.2. Estimation des besoins des centres de formation professionnelle en lien avec l'alternance travail-études dans les programmes de la construction	Ministère de l'Éducation du Québec	Fédération des centres de services scolaires du Québec Centres de formation professionnelle Association québécoise de l'alternance études-travail	T2 (30 juin) 2025 Exercice annuel	État de situation des besoins des centres de formation professionnelle pour la mise en œuvre de l'alternance travail-études dans les programmes d'études
	5.3. Adaptation des parcours en alternance travail-études aux réalités des métiers, des entreprises et des centres de formation régionaux offrant des programmes d'études menant au métier de la construction	Centres de formation professionnelle	Ministère de l'Éducation du Québec Commission de la construction du Québec Associations patronales Associations syndicales Fédération des centres de services scolaires du Québec Association québécoise de l'alternance études-travail	À déterminer	À définir au T1 2025



PROMOTION ET ACCESSIBILITÉ — 2^e AXE

Mesure	Moyen	Responsable	Collaborateur	Échéancier	Indicateur de résultat
5. Assurer la disponibilité de l'offre des programmes en alternance travail-études (SUITE)	5.4. Mise en place d'une campagne d'information et de promotion auprès des élèves et des entreprises	Commission de la construction du Québec	Ministère de l'Éducation du Québec Observatoire de la formation professionnelle du Québec Fédération des centres de services scolaires du Québec Centres de formation professionnelle Associations patronales Associations syndicales Association québécoise de l'alternance études-travail	T2 2025	À définir au T1 2025

Mesure	Moyen	Responsable	Collaborateur	Échéancier	Indicateur de résultat
6. Mise en œuvre des mesures de financement liées à l’alternance travail-études	6.1. Ajustement du financement de l’alternance travail-études pour les programmes d’études liés à l’industrie de la construction pour 2024-2025 et 2025-2026	Ministère de l’Éducation du Québec		Réalisé au T2 (juin) 2024	Modification des règles budgétaires de fonctionnement des organismes scolaires
	6.2. Promotion des mesures de financement concernant l’alternance travail-études	Ministère de l’Éducation du Québec	Associations patronales Associations syndicales Commission de la construction du Québec	T2 (juin) 2025 En continu jusqu’en juin 2028	À définir au T1 2025
	6.3. Développement d’actions à l’intérieur du programme COUD pour le secteur de la construction	Commission de la construction du Québec	Ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale Centres de formation professionnelle Associations patronales Associations syndicales	En continu	À définir au T1 2025



Pistes discutées non retenues

Cette annexe répertorie les pistes qui, bien qu'elles aient été discutées au cours de la démarche, n'ont toutefois pas été retenues pour différentes raisons (manque de consensus, degré de faisabilité ou de priorisation faible, etc.).

Les éléments sont répertoriés ci-dessous afin de faciliter le suivi de l'évolution de la démarche et de les conserver pour servir de base de réflexion future, au cas où l'occasion se présenterait.

Intégration de l'offre en alternance lors de l'actualisation des programmes d'études :

- Rémunération des enseignants;
- Rétention des enseignants.

Règles liées au ratio en chantier (proportion d'apprentis par compagnon).

Salaire et avantages sociaux pendant la détention du certificat de compétence apprenti étudiant :

- Disponibilités de déplacement et remboursement des frais associés;
- Mode de désignation des superviseurs de stage;
- Recensement des potentielles offres de stage en entreprise.

Système de jumelage et de référencement entre les élèves et les entreprises :

- Regroupements d'employeurs pour l'accueil d'étudiants et d'étudiantes.
-